



AVIS AUX MEMBRES

N° 2017 – 138

Le 3 octobre 2017

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Metro Inc. (MRU) & Le Groupe Jean Coutu Inc. (PJC.A) Acquisition

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que – METRO INC. (« METRO ») (TSX : MRU) et Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (« Groupe Jean Coutu ») (TSX : PJC.A) ont annoncé aujourd'hui qu'ils avaient conclu une entente de regroupement définitive (« entente ») aux termes de laquelle METRO fera l'acquisition de toutes les actions à droit de vote subalterne catégorie A en circulation du Groupe Jean Coutu (« actions catégorie A ») et de toutes les actions catégorie B en circulation du Groupe Jean Coutu (« actions catégorie B » et, collectivement avec les actions catégorie A, « actions du Groupe Jean Coutu ») au prix de 24,50 \$ par action du Groupe Jean Coutu, soit une contrepartie totale représentant environ 4,5 milliards de dollars, sous réserve de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires du Groupe Jean Coutu (« transaction »).

Selon les modalités de la transaction, les actionnaires du Groupe Jean Coutu toucheront une contrepartie globale composée de 75 % en espèces et de 25 % en actions ordinaires de METRO.

Selon les modalités de la transaction, les actionnaires du Groupe Jean Coutu recevront, au choix de chaque actionnaire, i) 24,50 \$ en espèces ou ii) 0,61006 action ordinaire de METRO pour chaque action du Groupe Jean Coutu qu'ils détiennent, sous réserve, dans chaque cas, d'une répartition proportionnelle de sorte que la contrepartie globale versée aux actionnaires du Groupe Jean Coutu sera composée de 75 % en espèces et de 25 % en actions ordinaires de METRO. Compte tenu de la répartition proportionnelle, la contrepartie relative à chaque action du Groupe Jean Coutu est composée d'une somme en espèces de 18,38 \$ et de 0,15251 action ordinaire de METRO.

Les actions ordinaires de METRO émises aux actionnaires du Groupe Jean Coutu dans le cadre de la transaction seront émises d'après un cours de référence de 40,16 \$ par action ordinaire de METRO, soit le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de METRO pendant la période de 20 jours de bourse se terminant le 26 septembre 2017, c'est-à-dire le jour précédant l'annonce au public que METRO et le Groupe Jean Coutu entretenaient des discussions avancées au sujet d'un regroupement possible.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest

3^e étage,

Toronto (Ontario)

M5H 1S3

Tél. : 416-367-2470

Tour de la Bourse

800, square Victoria, 3^e étage

Montréal (Québec)

H4Z 1A9

Tél. : 514-871-3545

www.cdcc.ca



VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest

3^e étage,

Toronto (Ontario)

M5H 1S3

Tél. : 416-367-2470

Tour de la Bourse

800, square Victoria, 3^e étage

Montréal (Québec)

H4Z 1A9

Tél. : 514-871-3545

www.cdcc.ca